



Département du Var  
**Ville de Salernes**

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

**Commune de SALERNES**

Hôtel de ville

Place Georges Clémenceau

83690 SALERNES

**Objet :** Attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public pour la vente de nourriture et/ou de boissons non alcoolisées sur le site de la baignade municipale de La Muie du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août 2025.

**Cadre juridique :** La présente procédure est prise conformément aux dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2122-1-. L'autorisation d'occupation donnera lieu à la délivrance d'un arrêté portant autorisation d'occuper le domaine public.

**Nature de l'occupation :** Les modalités de l'occupation sont celles fixées par le modèle d'arrêté d'occupation disponible sur le site internet de la Commune.

**Déroulement de la phase de candidature :**

La présente consultation débute le 19 mai 2025

Les candidats devront remettre leur offre avant le 16 juin 2025 à 12 heures 00,

Chaque candidat devra remettre sa demande par :

Courriel à l'adresse suivante : [mairie@ville-salernes.fr](mailto:mairie@ville-salernes.fr)

Ou par courrier adressée à Mme. Le Maire, en Mairie

Commune de SALERNES

Hôtel de ville

Place Georges Clémenceau

83690 SALERNES ou remis à l'accueil de la Mairie aux jours et heures ouvrables.

**Choix du ou des attributaire(s) :**

L'(ou les) attributaire(s) sera(ont) désigné(s) selon les critères suivants : Ordre d'arrivée des candidatures, nature des denrées proposées à la vente.